

Réflexion sur des sujets de thèse

Par **Booker**, le **02/06/2013** à **16:40**

Bonjour à tous, et s'il vous plait, soyez sympas, je sais que je ne suis qu'en licence 1 [smile25]:)...

Cependant il ne faut pas attendre la troisième année pour commencer à se demander quelle filière nous convient !

Pour ma part je suis assez passionné par l'aspect recherche de l'université. De ce fait j'ai conscience que je pourrais insérer un master tourné vers la recherche dans quelques années.

Seulement, aujourd'hui, on entend pas mal de choses peu reluisantes sur le doctorat, à tel point qu'on a l'impression que c'est un pari très risqué. Pour ma part j'aimerais savoir si un doctorat tourné vers de la "recherche appliquée" (ou aisément applicable) pourrait être porteur ?

Par exemple on entend beaucoup parler de la décentralisation ou de l'impact des institutions internationales sur les divers ordres juridiques. Je pensais faire un sujet de thèse sur ce genre de sujet, très contemporain et dont on entend parler chaque jour à la TV... Une étude critique qui s'appliquerait à mettre en avant les manques de la décentralisation/ du fonctionnement du droit international, ou bien les possibilités du futur par rapport au rayonnement des Institutions internationales ou les possibilités offertes par un meilleur agencement juridique de l'Etat et ses démembrements...

Je sais c'est vague mais j'ai pas encore énormément de connaissances en droit. Néanmoins je sais que si thèse il y aura, elle sera tournée avant tout vers l'utilité générale contemporaine.

Qu'en pensez vous ? Voilà je sais même pas pourquoi j'écris cela je suis qu'en L1 *rire*.

Cordialement

Par **Yn**, le **02/06/2013** à **16:55**

Etant doctorant, on peut en discuter en privé si tu le souhaites.

La thèse est un univers particulier : il s'agit d'un exercice unique (un document à produire sur lequel tu es évalué) mais dont la réalité pratique est infiniment variable.

Pour faire une thèse il faut, selon moi, trois choses :

- Avoir un projet professionnel, il faut que la thèse réponde à un objectif (ex. devenir maître de conférences)

- Avoir le plaisir, la passion, l'envie, ... Chacun choisira le terme approprié. Il faut être motivé : c'est un travail de tous les jours que tu réalises seul, il faut particulièrement aimer ton sujet, ta discipline, et au-delà de ça, le Droit (le plaisir d'apprendre de nouvelles choses)

- Avoir certaines qualités (au-delà des résultats universitaires, j'entends) : tu es seul pendant au moins quatre ans, c'est un travail de tous les jours, il faut se fixer des objectifs à moyen terme (un ou deux mois) et à plus long terme, se contraindre à bosser, ne pas se perdre dans les ouvrages, être autonome, etc. Tu ne fais bien sûr pas que ça, tu as souvent l'opportunité d'assurer des TD, participer aux activités de recherche de ton labo, bref si tu aimes ça c'est passionnant.

Face à cela, beaucoup de thèses sont arrêtées, je n'ai pas de stats précise, mais je dirai qu'au moins 50% des thésards abandonnent en première année.

Ce qui est sûr, c'est que tu n'auras pas un sujet tout fait en L1, tu as le temps de découvrir de nouvelles matières, si la rédaction d'un mémoire en M2 te plaît, tu pourras envisager une inscription en doctorat.

Encore une fois, il ne s'agit que de mon avis, je suis sûr que d'autres appréhendent la thèse d'une toute autre façon.

Tu as raison de poser des questions, le forum est là pour ça. Trop rares sont les étudiants qui se préoccupent vraiment de leur avenir.

Par **Booker**, le **02/06/2013** à **21:41**

Merci de me répondre YN =).

Grosso modo pour le moment je me retrouve dans les qualités que tu décris, peut être qu'il me faudra travailler sur la gestion de mon travail. Car j'ai tendance à dévorer les livres en étant poussé par une curiosité irréfragable, alors certes c'est sympas pour les citations mais disons que l'agencement de mes recherches, en fait n'existe pas ! Même si je reste dans le droit public en général :).

J'ai vu qu'il y a des sujets concernant le doctorat :

-<http://juristudiant.com/forum/interview-d-un-doctorant-t18793.html>

-<http://juristudiant.com/forum/interview-d-un-maitre-de-conferences-t18760.html>

Donc grosso modo cela répond déjà à pas mal de questions de bases.

Au-delà de cela je pense que l'on peut se demander -je pose les questions directement sur le

sujet, ainsi cela pourra profiter à d'autres étudiants !- :

-la concurrence pour briguer un poste d'enseignant chercheur est-elle extrêmement rude ? Faut-il envisager ce poste comme une possibilité plausible ou bien plutôt un plan "S" -le top pour le dire autrement- qui a peu de chance de se réaliser, et donc prévoir un plan "A" à côté ?

-Combien de temps faut-il compter pour réaliser une thèse, en moyenne ?

-Est-on seul au sens de la solitude ? Ou bien y'a t-il tout de même un "esprit de corps" au sein des doctorants pour pouvoir se soutenir durant les recherches (possibilité d'échanger continuellement avec des gens qui comprennent ce que vous pouvez ressentir en fait) ?

-Si l'on fait un doctorat de droit en France, à terme il ne sera exploitable que dans l'hexagone ou y'aura-t-il une possibilité d'exploiter ce titre à l'étranger d'une manière ou d'une autre ?

-En tant que doctorants, est-on considéré comme des étudiants "de catégorie A" au sein de l'université ou peut-on dire que l'on est véritablement partie prenante de la vie laborantine, question accessoire mais cela peut-être intéressant de le savoir :).

Voilà désolé pour l'aspect "interview" mais j'ai essayé de poser les questions les plus générales qui pourraient être utiles à tout un chacun :).

Encore merci.

Par Yn, le 05/06/2013 à 17:46

[citation]la concurrence pour briguer un poste d'enseignant chercheur est-elle extrêmement rude ? Faut-il envisager ce poste comme une possibilité plausible ou bien plutôt un plan "S"/[citation]

Difficile de répondre. Obtenir un doctorat est une chose, faire une bonne thèse, être qualifié CNU et trouver une université en est une autre. Tu n'as pas de règle absolue, tu peux cependant noter que les places sur Paris sont chères car très demandées.

[citation]Combien de temps faut-il compter pour réaliser une thèse, en moyenne ? [/citation]
En droit, il faut compter au minimum quatre ans. Les universités accordent de moins en moins de dérogation (cinq, sixième année) pour diverses raisons. Tu restes cependant qualifié à bac+8, peu importe le temps passé pour l'obtention du doctorat.

[citation]Est-on seul au sens de la solitude ? Ou bien y'a t-il tout de même un "esprit de corps" au sein des doctorants pour pouvoir se soutenir durant les recherches/[citation]

Chacun aura son avis. Je ne me sens pas seul, je m'astreint à un rythme très régulier de travail, mais je continue de sortir, de pratiquer mes loisirs, l'organisation est fondamentale. Pour le seul aspect "universitaire", entre les recherches (80% de ton temps), les TD (préparation, enseignement, correction), et les activités annexes (colloque, réunion du labo, avec ton directeur de thèse), tu ne t'ennuies pas.

Les doctorants sont avant tout des humains, tu as conséquemment des gens géniaux comme

des imbéciles finis. L'ambiance est plutôt bonne, bien que tu aies toujours des gens isolés.

[citation]Si l'on fait un doctorat de droit en France, à terme il ne sera exploitable que dans l'hexagone ou y'aura-t-il une possibilité d'exploiter ce titre à l'étranger d'une manière ou d'une autre ?[/citation]

Je ne sais pas, cela me semble a priori difficile.

[citation]En tant que doctorants, est-on considéré comme des étudiants "de catégorie A" au sein de l'université[/citation]

Les enseignants te considèrent globalement comme un "pré-prof", c'est-à-dire que tu peux avoir des débats de fond avec eux, les avis sont partagés et écoutés, tu n'es pas considéré comme un étudiant lambda. C'est encore une fois très variable : la majorité des enseignants nous laissent une grande latitude pour les TD (modalité du TD, notation, ...), alors que d'autres sont très dirigistes (heureusement, peu nombreux).

Par **Booker**, le **05/06/2013** à **18:27**

Ok je vois finalement c'est un peu comme le débat "quelle est la meilleure université ?", il semble qu'il n'y ait pas de réponse absolue.

Et donc en dehors des situations générales tout est relatif à l'université qui nous accueillera, peut être aussi (et surtout) à nous mêmes, nos projets, etc. C'est un peu comme l'entrée à l'université, une grande liberté, pour le meilleur si on le veut.

En tous les cas merci pour ces quelques réponses :).

Par **marianne76**, le **06/06/2013** à **20:23**

Bonsoir

[citation]Citation :

Si l'on fait un doctorat de droit en France, à terme il ne sera exploitable que dans l'hexagone ou y'aura-t-il une possibilité d'exploiter ce titre à l'étranger d'une manière ou d'une autre ?[/citation]

Si l'on fait une thèse de droit comparé on peut exploiter son diplôme à l'étranger .

J'ai deux exemples un étudiant qui avait fait une thèse en droit comparé (français et russe) qui a eu la possibilité d'aller travailler là bas .

Un autre étudiant qui travaille sur le droit chinois et le droit français qui sachant qu'il aura beaucoup de mal à avoir un poste en France (les postes étant de plus en plus rares) sait qu'un poste l'attend en Chine. Dans les deux cas les étudiants maîtrisaient la langue.

Mais si l'on fait une thèse de droit interne....

Pour le reste, Yn a raison, déjà il faut arriver à finir sa thèse, beaucoup abandonnent en cours de route, ensuite si elle est finie encore faut-il parvenir à être qualifié par le CNU (pour cela en général il faut en plus de la thèse des articles). Il y a un pourcentage important de non qualification. Si l'on est qualifié il faut trouver une fac et même en province ce n'est pas facile, il y a beaucoup de candidats qui postulent pour un seul poste. Je précise que l'on est qualifié

pour 3 ans, c'est à dire que si l'on n'a pas réussi à trouver une fac qui vous prend, il faut repasser par les qualifications .

Par **Booker**, le **06/06/2013** à **21:41**

C'est un véritable engagement, cela je l'avais bien perçus sur les forums, c'est pour cela que quitte à se lancer il faut vraiment être sûr de son choix et non pas juste "tenter l'aventure".

Mais Marianne tu m'as l'air assez pessimiste quant au devenir des thésards ?

Par **marianne76**, le **07/06/2013** à **00:04**

Bonsoir,

Pessimiste non, le parcours n'est pas facile, mais à ce moment là rien de toute façon n'est facile. J'ai connu des thésards qui ont abandonné leur thèse d'autres qui l'ont finie mais n'ont pas été qualifiés et qui sont devenus avocats. Ils sont très contents au final de leurs parcours. A l'inverse, des thésards qualifiés devenus Maître de conférences qui ont finalement abandonné le métier pour devenir magistrats. Pour ma part ,j'ai fait un DEA sans aucune envie de faire une thèse et au final... Bref rien n'est irréversible, donc si on a le désir de faire une thèse et que financièrement on peut tenir plusieurs années il faut y aller. C'est de toute façon une expérience enrichissante.

Quelques chiffres à titre indicatif sur la période 2005 2008, la section 02 du CNU (droit public) a qualifié 205 docteurs sur 926 qui en avaient fait la demande, soit un taux de 22, 14%. Pour cette même période la section 01 (droit privé)345 qualifiés sur 1142 demandes donc à la louche 30% de réussite environ . D'autres sections sont beaucoup plus souples dans la qualification mais pour le droit c'est strict.

Par **Booker**, le **07/06/2013** à **09:27**

Je vois, si j'ai bien entendu ton message, j'en conclus que le parcours en voie toute tracée, le parcours idéal dans la majorité des cas ne restera qu'un idéal donc il faut aussi préparer des alternatives si l'on opte pour l'option thèse.

Par **marianne76**, le **07/06/2013** à **10:36**

Bonjour [citationle parcours idéal dans la majorité des cas ne restera qu'un idéal donc il faut aussi préparer des alternatives si l'on opte pour l'option thèse][/citation]

Les alternatives se préparent d'elles mêmes quand on fait une thèse, puisque si on n'est pas qualifié le titre de docteur en droit évite de passer l'examen d'entrée du CFRPA, seule la formation est à suivre (2 ans il est vrai).

Mais il ne faut bien évidemment pas partir perdant, mais seulement être lucide, c'est pareil pour tous les autres concours que les étudiants envisagent de passer.

Par **Booker**, le **07/06/2013** à **19:14**

[citation]"il ne faut bien évidemment pas partir perdant, mais seulement être lucide"[/citation]

Bonsoir,

Je suis tout à fait d'accord, merci pour ces précisions Marianne.